



ASSOCIATION EPITANIME

RÈGLEMENT STANDS FANZINE 2012

Association EPITANIME | 14-16, rue Voltaire | 94270 Le Kremlin-Bicêtre
www.epita-convention.com
convention@epitanime.com

**EPITANIME**

www.epita-convention.com

Règlement Stand Fanzines Epitanime 2012

Général

Nom /

Adresse /

Ville / Code postal /

Téléphone / Fax /

Site web /

E-mail /

Emplacement

Désignation	Prix unitaire TTC	Quantité	Total
Emplacement de 9 m² Comprenant 2 badges. Table / chaises à volonté.	40,00 €		
Badge supplémentaire Entrée 2 jours 2 nuits	19,50 €		
Publicité web L'association s'engage à mettre en place une communication active sur la convention	-10,00 €		
Électricité	0,00 €		
Total TTC			

Paiement en chèque français uniquement, à l'ordre d'EPITANIME.**5 personnes par stand maximum.****Notes éventuelles****Demandes de badges, utilisation de matériel audiovisuel, de placement de stand, d'électricité, de voisins particuliers.****Règlement**

Je soussigné(e) en tant que responsable de l'association reconnais avoir pris connaissance du règlement général de la 20ème Convention de l'Animation – Epitanime 2012, et m'engage à le respecter et à le faire respecter, sans conditions, par les autres intervenants de l'emplacement dont je suis le responsable.

Fait à, Signature et / ou Cachet Commercial

le / / 2012. (Précédé de la mention "lu et approuvé")

**EPITANIME**

www.epita-convention.com

Règlement Stand Fanzines Epitanime 2012

Responsable du stand

Nom / Prénom /

Fonction /

Adresse /

Ville / Code postal /

E-mail / Téléphone /

Badge 2

Nom / Prénom /

Fonction sur le stand /

Badge 3

Nom / Prénom /

Fonction sur le stand /

Badge 4

Nom / Prénom /

Fonction sur le stand /

Badge 5

Nom / Prénom /

Fonction sur le stand /

DEMANDES DE BADGES SUPPLÉMENTAIRES**Les demandes de badges supplémentaires seront gérées au cas par cas.****Pensez à écrire votre demande dans la section «Notes éventuelles» sur la première page.****/!\ ATTENTION /**

Une fois le dossier validé, tout exposant voulant se désister devra prévenir les organisateurs avant le 1er mai. Passé cette date, les organisateurs considéreront le dossier et le paiement comme acquis, aucun dédommagement ne pourra être réclamé.

Ce document dument rempli et signé doit être retourné à :

Mr Luc FASQUELLE
65 Avenue du Général Michel Bizot
75012 Paris

**EPITANIME**www.epita-convention.com

Règlement Stand Fanzines Epitanime 2012

Règlement intérieur

La convention Epitanime

La participation à la 20ème convention de l'Animation – Epitanime 2012 est subordonnée à l'acceptation et au respect sans condition du présent règlement, ainsi qu'à celui de la Fédération des foires et salons de France, agréé par le Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

La 19ème convention de l'Animation – Epitanime 2012 se tiendra du vendredi 25 mai au dimanche 27 mai à l'Ecole Pour l'Informatique et les Techniques Avancées, 14-16 Rue Voltaire et 24 Rue Pasteur 94270 Le Kremlin-Bicêtre, France.

Cet événement est organisé par l'association Epitanime selon les lois en vigueur l'y autorisant.

Les horaires d'ouverture au public sont de 19h à 7h les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche, et de 9h à 19h les journées de samedi et dimanche.

Les horaires d'ouverture aux exposants pour la mise en place, le démontage et le rangement de leur emplacement, sont de 8h00 à 9h00 pour samedi et dimanche matin et de 19h à 21h pour la désinstallation dimanche soir.

Si la manifestation n'avait pas lieu en cas de force majeure, les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables. Les exposants s'engagent à ne demander aucune indemnité si cela venait à se produire.

La loi française et les salons

Les exposants et les visiteurs ne pourront s'opposer à ce qu'il soit pris des vues d'ensemble de la convention, ni à la diffusion, sans limitation et tout support confondu, de ces vues.

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser toute personne dont le comportement justifierait, selon eux une telle action, sans qu'un quelconque remboursement ne puisse être accordé.

Dans le cadre de la loi concernant la lutte contre le tabagisme, il est interdit de fumer à l'intérieur de la convention. Le mode d'attribution des stands sera défini dans la section Inscription.

**EPITANIME**www.epita-convention.com

Règlement Stand Fanzines Epitanime 2012

Lors de la convention

Tous les stands devront être complètement aménagés et les articles mis en place, au plus tard, pour le samedi 26 mai à 9h.

Les exposants devront obligatoirement respecter les dimensions et l'emplacement du (des) stand(s) qui leur seront alloués.

Tout dégât ou détérioration du matériel fourni par les organisateurs, sera à la charge de l'exposant.

Les exposants ne sont pas autorisés à « fermer » leur stand durant les heures ouvrables de la convention. Il doit toujours y avoir au moins une personne sur le stand.

Il est interdit de manger et de boire dans les salles de projections, dans l'espace culturel japonais et dans les espaces d'activités en général.

Tous les stands devront être déménagés et l'emplacement nettoyé pour 21h dimanche 27 mai.

Les objets exposés

Les objets exposés doivent être conformes aux lois en vigueur et respecter le thème de la convention, à savoir la culture japonaise et le dessin animé.

Les associations et publications amateurs à but non lucratif, ne sont pas autorisées à vendre d'autres articles que leurs propres productions. Des dérogations pourront être émises sur demande préalable à la convention, dans la limite d'une raison jugée valable, et sans justification en cas de refus.

Il est interdit aux exposants de placer tout appareil sonore (radio, poste de musique, ordinateur, télévision, etc....) sur leur stand sans en avoir fait la demande préalablement à la convention et reçu l'aval écrit des organisateurs, sous réserve d'être conforme à la visite de contrôle. Les nuisances sonores seront sévèrement sanctionnées.

L'exposant s'engage à s'assurer pour les matériels et les objets qu'il expose. En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des vols ou détériorations causées sur des objets ou pièces pendant les heures ouvrables de la convention.

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des vols ou détériorations causées sur des effets personnels, produits, et matériels exposés, etc.... durant les heures ouvrables de la convention.

**EPITANIME**www.epita-convention.com

Règlement Stand Fanzines Epitanime 2012

La procédure d'inscription

Tout exposant désirant réserver un stand à la convention Epitanime 2012 doit nous faire parvenir un dossier complet avant le lundi 16 avril, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée en bas de page.

Un dossier complet comprend : les deux premières pages du présent document imprimées, remplies et signées, une enveloppe timbrée à votre adresse, un chèque du montant total et un échantillon de votre production comme détaillé dans la partie suivante.

Une confirmation de réception de votre dossier sera envoyée par e-mail la semaine suivant sa réception par l'organisation. Si vous ne recevez pas de confirmation à temps, n'hésitez pas à relancer les responsables par e-mail ou autres moyens de communication.

Un jury attribuera les stands en fonction de l'échantillon envoyé. Le résultat des délibérations sera publié sur notre site web et envoyé par e-mail à chaque stand amateur avant le samedi 18 avril.

Si votre demande est refusée, le chèque vous sera renvoyé avec l'enveloppe que vous avez fournie. Si vous êtes acceptés, vous recevrez une facture par courrier.

Tout exposant souscrivant la « publicité Web » s'engage à mettre au premier plan la convention Epitanime sur leur site Web (page d'accueil du site) durant toute la période pré-convention. (Soit par l'utilisation de la bannière Epitanime 2011 ou si cela gêne le style de votre site par tous autre moyen).

Le jury

Epitanime constituera un jury afin de juger les demandes de stand, qui évaluera tous les dossiers. Suite au délibération, nous vous enverrons un mail afin de vous indiquer si vous êtes retenue ou non. Les décisions du jury ne pourront être contestées.

Vous êtes libres de choisir les pièces à joindre à votre dossier. Elles doivent être représentatives de ce que votre stand présentera lors de la convention Epitanime 2011. Selon l'activité de votre stand, vous pouvez envoyer de préférence un numéro de fanzine complet, ou des affiches, croquis, cartes... Les goodies étant relativement pénibles à envoyer par la poste, vous pouvez simplement mentionner leur présence dans le dossier.

Pour les amateurs à activité orientée multimédia (films et jeux amateurs, AMV...) un CD gravé et/ou l'adresse où nous pouvons télécharger votre production est demandée. Pour les fanzines orientés « papier », n'hésitez pas à faire de même : il est plus simple et moins coûteux de nous envoyer vos affiches et fanzines sous format numérique (PDF, ZIP, PNG, JPG...) par e-mail, HTTP ou FTP de préférence. Là encore, en cas de souci d'ordre informatique, nous vous recontacterons afin d'avoir un dossier complet. Les formats exotiques ou peu commodes sont déconseillés (XDCC, BiTorrents, Edonkeys...). Lors d'un envoi par e-mail, veuillez à ne pas dépasser une taille limite de pièces jointes raisonnable fixée à environ 15 Mo.

FIN DU DOCUMENT